

N° 2019/471 TARIFS 2019 DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET MOYENS TECHNIQUES DU LUDION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 22 novembre 2018 fixant les tarifs de location des salles municipales et des moyens techniques du centre culturel le Ludion,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs de location des différentes salles, du matériel technique et des cautionnements demandés aux locataires des locaux communaux et du matériel communal,

VU l'avis de la commission finances en date du 5 novembre 2019,

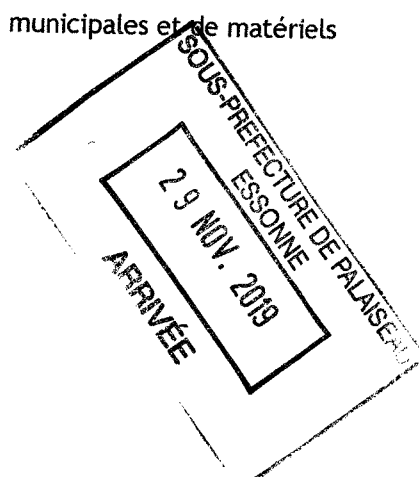
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : M. Houard et M. Novel)

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de location des salles municipales et de matériels techniques du Ludion à compter du 1^{er} janvier 2020:

SALLES	TYPE	EUROS	
Salle Communale*	½ Journée	288 €	
	Journée sans soirée	X 1.5 (= 432 €)	
	Journée avec soirée	X 2 (= 576 €)	
Salle Bad Schwartau*	½ Journée	X 2 (= 576 €)	
	Journée sans soirée	X 3 (= 864 €)	
Gymnase Emile Bouton*	½ Journée	X 1 (= 288 €)	
	Journée sans soirée	X 1.5 (= 432 €)	
LUDION	SULEVIA*	½ Journée	X 0,5 (= 144 €)
		Journée sans soirée	X 1 (= 288 €)
	BELENOS*	½ Journée	X 2 (= 576 €)
		Journée sans soirée	X 3 (= 864 €)
	OGMIOS	½ Journée	2 138 €
		Journée sans soirée	3 054 €
Journée avec soirée		5 253 €	
Option Matériel Technique	Vidéo Sony	275 €	
	Xénon 1000	280 €	
	Régie	981 €	

* : la référence étant le prix d'une demi-journée de la salle communale

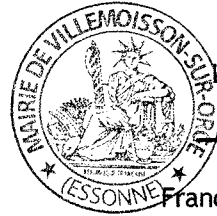


DECIDE de fixer le cautionnement demandé aux personnes locataires de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2020 au prix de la salle pour une journée sans soirée.

DIT que cette somme sera restituée aux intéressés après la manifestation, si aucun dégât n'est constaté, mais qu'elle pourra être conservée en cas contraire.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées aux articles pour les locations de salle, pour le cautionnement, pour la location du matériel, du budget en cours.

Pour extrait conforme en Mairie, le 22 novembre 2018



Le Maire,

François CHOLLEY

Reçu à la Sous-Préfecture de
Affiché le :

